

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

N° VA_DEL2026_93

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Observatoire des mutations de la jeunesse et de la citoyenneté (OMJC)

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

L'Observatoire des mutations de la jeunesse et de la citoyenneté (OMJC) est une association ayant pour but d'accompagner le développement des politiques jeunesse sur le territoire de la ville pour les jeunes villeneuvois.

Pour cela, l'association décline les objectifs suivants :

Soutenir l'accès à l'information des jeunes,

- Accompagner les jeunes dans leur parcours de professionnalisation et d'insertion sociale,
- Développer l'initiative, la responsabilité et l'autonomie des jeunes par la démarche de projet,
- Accompagner les associations portées par les jeunes et les former à la gestion associative,
- Développer l'expression sociale des jeunes par l'audiovisuel et la pratique des médias,
- Développer l'esprit critique et renforcer leurs compétences sur les médias, le numérique et l'image,
- Développer les compétences psychosociales des jeunes (savoirs, savoir-faire, savoir-être),
- Accompagner les jeunes à comprendre les enjeux sociétaux afin d'aider à l'émergence d'une génération de jeunes critiques, créatifs, acteurs du changement par la coopération,
- Co-construire avec les partenaires locaux des actions d'éducation

populaire et de développement du pouvoir d'agir des jeunes.

L'OMJ est administré par un conseil d'administration composé de 3 collèges :

- Collège élus : 3 représentants désignés par le Conseil Municipal,
- Collège adhérents : 8 personnes impliquées auprès de la jeunesse et adhérentes à l'OMJC,
- Collège jeunes : 5 représentants des jeunes accompagnés par l'OMJC et impliqués dans la vie associative de l'OMJC.

Le Conseil d'Administration doit refléter, dans la mesure du possible, la composition de l'assemblée générale en termes de représentativité de genre.

Les représentants du Conseil municipal ne peuvent occuper au sein de l'association les fonctions de président, de trésorier ou de secrétaire.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Après avoir approuvé à l'unanimité le vote à main levée,

Il est proposé aux membres du conseil de désigner Violette Salanon, Say Sisouvannalath, Karim Messaoudi, représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'OMJC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Christian CARNOIS, Florence BARISEAU, Vincent BALEDENT, Graziella MOENECLAHEY , Kelly VERKINDERE, Mohamed AIT KASSI, Meriem DAHMANI, Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS, Farid OUKAID, Pauline SEGARD, Victor BURETTE, Jeanne MINGANT s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222883-DE-1-1
Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026